

où je pouvais encore être utile, en communiquant aux autres ministres du roi les renseignements que dix ans de séjour à Venise m'ont mis à portée d'acquiescer sur ce gouvernement, ce que je n'aurais pu faire par écrit.

D. Pedro de Tolède me dit que ces renseignements lui avaient été d'autant plus profitables que, principalement occupé de la guerre du Piémont, il n'avait pu trouver le temps de s'instruire des affaires de la république. Le duc de Seria, le duc d'Albuquerque, s'exprimèrent à peu près de même, et j'y rédigeai une instruction que je crus pouvoir être utile à mon successeur.

Nota. Cette dernière phrase a quelque chose de remarquable, elle paraît énoncer formellement que l'instruction pour don Louis Bravo, qui remplaça le marquis de Bedemar dans l'ambassade de Venise, a été faite antérieurement à la relation qu'on vient de lire; cependant dans cette instruction il conseille à ce nouveau ministre de jeter les yeux sur cette relation. Cela paraît impliquer contradiction; mais il faut considérer que ce fut en arrivant à Milan et au moment où il venait de quitter Venise, que le marquis rédigea l'un et l'autre de ces deux écrits. On le voit au ton satirique dont il n'a pu se défendre dans la première chaleur du ressentiment. Par conséquent, ces deux ouvrages ayant été composés presque simultanément, l'auteur a pu dans chacun d'eux parler de l'autre, sans que cette espèce de contradiction puisse être considérée comme une preuve de leur non-authenticité. Mais de ce que le marquis de Bedemar a pu composer une instruction pour D. Louis de Bravo, il ne s'ensuit pas que les copies que nous en avons soient fidèles.

Il existe à la bibliothèque du Roi cinq autres copies de cette même relation qu'on vient d'analyser, sous les nos 5 in-f^o., 270 in-f^o., faisant partie de la collection de Dupuy, 703 in-f^o., provenant de la bibliothèque de Gaignère, 10079 in-4^o et 10480 in-8^o.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE DE M. LÉON BRUSLART, AMBASSADEUR DE FRANCE A VENISE, RELATIFS A LA CONJURATION DE 1618.

Cette correspondance forme dix-sept volumes in-f^o.
Journal de M. Léon Bruslart, n^o. 2077—1426.
Relation de son ambassade, n^o. 712.

Lettres originales écrites par M. Léon Bruslart, n ^o	}	1014—	H	
		1015—		25.
	}	1016—	H	
		1017—		740.
		1018—		740.
		1114—		741.
		1115—		741.
		1116—	741.	
		1117—	741.	

Minutes des lettres écrites par M. Léon Bruslart, n ^o	}	1015—	740.
		1025—	265
		1026—	740.
		1118—	742.
		1119—	742.

Harangues et divers discours de feu

M. Léon Bruslart, n^o. 1120— 742.

Ce manuscrit provient de la bibliothèque Séguier. De cette bibliothèque il passa dans celle de M. de Coislin, évêque de Metz, qui, en 1752, le légua à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés.

Avis donné au gouvernement vénitien, le 21 août 1617. — (Volume n^o 1116 — 741.)

On y dit :

« Le capitaine Alexandre était à Marano la semaine dernière avec le secrétaire de l'ambassadeur d'Espagne, lequel, voyant passer un membre du sénat ou du conseil du doge, dit : Voilà un de ceux qui veulent se comparer au duc d'Ossone. »

Il faut s'arrêter ici pour chercher quel était cet Alexandre, que le révélateur ne désigne dans ce rapport que par un nom patronimique. Cette explication se trouve dans la procédure du conseil des Dix. On y lit une déclaration d'un nommé Jaffier, lequel annonce qu'il y avait à Venise un Alexandre Spinosa, créature du duc d'Ossone, et chargé par lui de quelques trames à ourdir contre la république, mais que Jacques Pierre, jaloux de la confiance que le duc d'Ossone accordait à Alexandre, ne pouvait pas souffrir celui-ci, et l'avait dénoncé au gouvernement pour le perdre. Ainsi cet Alexandre, c'est Alexandre Spinosa, arrivé de Naples, et l'un des agents du vice-roi. Poursuivons le rapport.

« Le capitaine Alexandre va quelquefois chez l'ambassadeur d'Espagne, de nuit, pour n'être pas aperçu.

« Son voyage à Marano avec le secrétaire avait pour objet de faire partir un prêtre ou un moine qu'ils ont envoyé au duc d'Ossone, lequel émissaire est parti depuis trois jours seulement, et a dit qu'il était expédié pour une affaire importante; car le duc avait recommandé de lui dépêcher le prêtre ou moine, lorsque la chose en vaudrait la peine.

« Le capitaine Alexandre me dit ensuite que, pour s'entretenir dans la confiance de la seigneurie, il avait donné quelques avis sur la guerre, sur les troupes, et qu'on avait pris de lui une bonne opinion. Je lui demandai si le prêtre était un homme sur : à quoi il me répondit que oui, et che metteva il suo dispaccio in loco chesi non si poteva trovare, ch'era sotto li testicoli, et que c'est ainsi qu'il en use lui-même lorsqu'il est chargé de quelque pa-